

## **COMPTE-RENDU COMMISSION TECHNIQUE - FINANCES ET COMMUNICATION**

Date : Mardi 15 décembre 2020 à 18h00

Lieu : SICTOMSED – Salle de Réunion – ZI LA PALISSE –  
1070 ALLEE DES VERGERS - 07160 Le Cheylard

Présents : BROSSE Karine – COSTE René – DEBARD Cécile – FREYDIER Nicolas – GAILHOT Emmanuel – LOUIS Michel – SERRE Denis

Absents excusés : COURTAULT Joël – JALLAT David

### **Ordre du jour :**

1. Organisation des commissions de travail
2. Présentation des enjeux à venir pour les prochaines années
3. Choix des axes de travail
4. Choix et organisation des prochaines visites

### **1. Organisation des commissions de travail**

---

Compte-tenu des inscriptions aux commissions (8 personnes à la commission technique / 4 personnes à la commission communication et finances dont 3 étant inscrits à la commission technique) et de la prise en compte des enjeux transversaux, Madame Karine BROSSE et Monsieur COSTE René proposent de créer une seule commission.

Cette première réunion va permettre de présenter les différents enjeux pour le mandat 2020-2026. Comme nous allons le voir par la suite, certains dossiers sont plus urgents que d'autres par rapport à la législation et au dépôt des dossiers de demande de subvention.

### **2. Présentation des enjeux à venir pour les prochaines années**

---

#### a) La déchèterie

Dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs, les fabricants, distributeurs pour les produits de leurs propres marques, importateurs, qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets. Bien que basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle ou collective, au travers d'un éco-organisme.

On compte trois objectifs principaux aux filières à responsabilité élargie des producteurs :

- développer le recyclage de certains déchets et augmenter la performance de recyclage de ces déchets,
- décharger les collectivités territoriales de tout ou partie des coûts de gestion des déchets et transférer le financement du contribuable vers le consommateur,
- internaliser dans le prix de vente du produit neuf les coûts de gestion de ce produit une fois usagé afin d'inciter les fabricants à s'engager dans une démarche d'écoconception.

Actuellement, sur la déchèterie les DEEE, les pneus, les meubles, les lampes, les piles ....sont collectées via les REP par des éco-organismes. D'ici cinq ans d'autres REP vont se mettre en place :

2021 : Contenus et contenants des **produits chimiques présentant un risque susceptibles d'être collectés par le SPGD**

2021 : Autotests médicaux perforants utilisés par les patients en autotraitement

2021 : **Produits de tabac** avec filtres plastique et produits destinés à être utilisés avec



2022 : **Produits/matériaux de construction du bâtiment** (ménages ou prof.)

2022 : **Jouets / articles de sport et de loisirs / articles de bricolage et de jardin**

2022 : Voitures particulières, camionnettes, véhicules à moteur à 2 ou 3 roues et quad

2022 : **Huiles** minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles



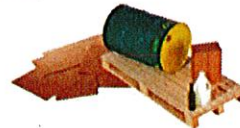
2024 : Gommages à mâcher synthétiques non biodégradables

2024 : **Textiles sanitaires à usage unique** (dont lingettes préimbibées)



2025 : Emballages professionnels (hors agrofourniture)

2025 : Engins de pêche contenant du plastique

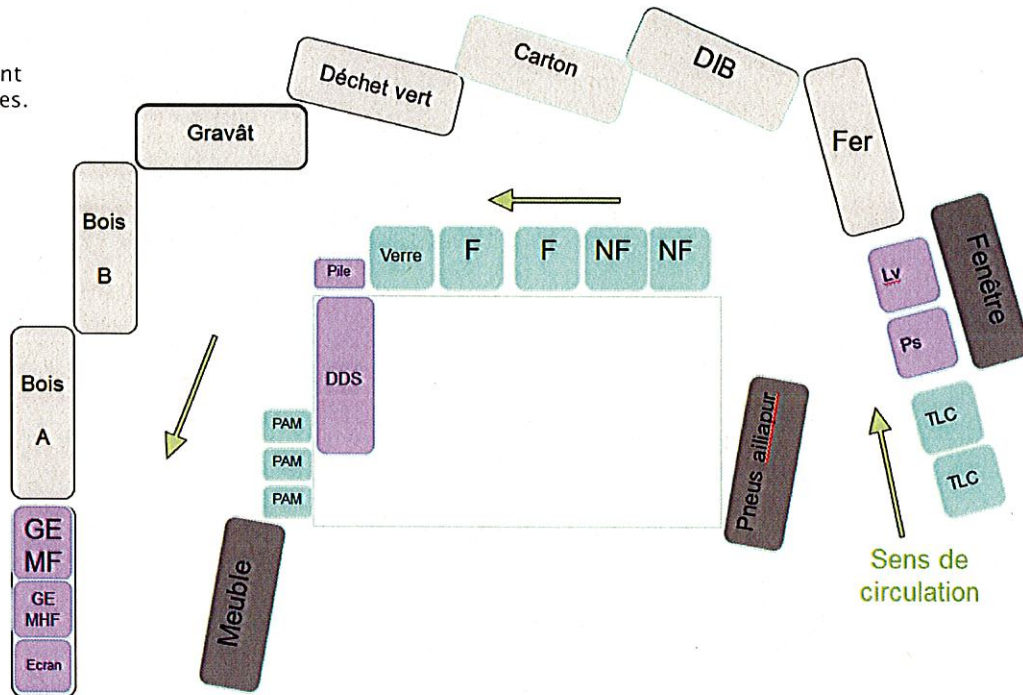


La mise en place des REP va permettre au SICTOMSED de baisser les tonnages d'encombrants (déchet qui sont actuellement enfouis et qui ont un prix élevé avec une Taxe Générale des Activités Polluantes qui ne cesse d'augmenter) mais il faut trouver de la place pour mettre de nouvelles bennes.

### La situation actuelle de la déchèterie :

- Certains déchets ne sont pas triés aujourd'hui par manque de benne : placo plâtre / placo plâtre avec isolant / plastique rigide / plastique souple
- D'autres sont triés manuellement par manque de benne : pneus hors aliapur / laine de verre / polystyrène / gemhf / amiante / abribox néons
- Et d'autres déchets pourraient avoir un tri plus affiné : menuiserie PVC sortie des menuiseries / parebrise sorti du dib / abribox néons / branchage sorti des déchets verts

10 bennes sur la déchèterie dont 3 sont chargées par les portes.



**Les problématiques de la déchèterie sont les suivantes :**

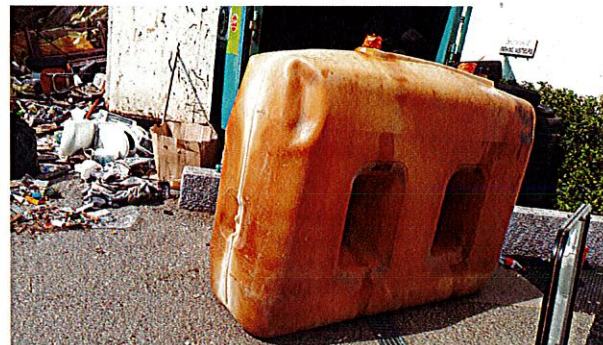
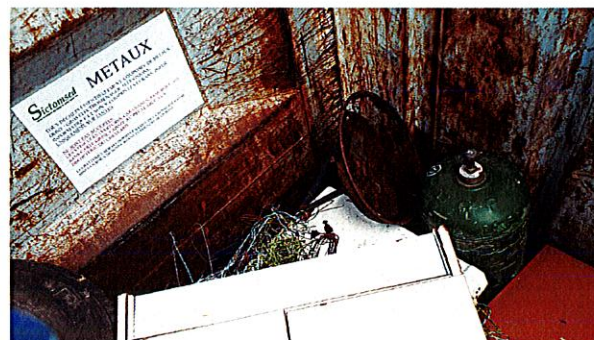
- **Le manque de place : actuellement nous avons 8000 m2 il nous en faudrait 25 000 m2. Cette surface complémentaire nous permettrait :**
  - D'augmenter le tri de certains déchets actuels (baisse des coûts)
  - D'anticiper les bennes nécessaires aux futures REP
  - D'anticiper une matériauthèque ou équivalent
  - D'évoluer vers un modèle à plat
- **Les conditions d'accès à la déchèterie:**
  - accueil des professionnels, artisans, commerçants
  - accès payant ou non, limitation du tonnage

b) La déchèterie mobile

Depuis le début des années 2000, le SICTOMSED met à disposition des communes des bennes pour la collecte des déchets volumineux. Cette opération se fait à la demande des mairies en général de mars à septembre. Les bennes, une pour la ferraille et une pour les encombrants, sont déposées le vendredi et récupérées le lundi suivant. Elles sont en accès libre. Au fil du temps ce service rencontre de plus en plus de problème :

- Non-respect des consignes de tri
- Chargement intransportable
- Vol de déchet

Quelques photos des bennes mises en place dans les communes pour la collecte des encombrants.  
Pour information : ces bennes sont ensuite triées manuellement par un agent du SICTOMSED sur la déchèterie



**Les problématiques de la déchèterie mobiles sont les suivantes :**

- Revoir totalement le service de collecte des encombrants
- Suppression du service ou mise en place d'un service de collecte sur rendez-vous

c) Les biodéchets

Les biodéchets collectés et traités par le SICTOMSED peuvent être partagés en deux familles :

- La fraction fermentescible des OMR (FFOM) : elle est composée des restes de repas et des épluchures de cuisines,
- Les déchets verts collectés en déchèterie.

Pour la FFOM, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) du 10 février 2020 a avancé la date de la généralisation du tri à la source des biodéchets des OMR au 31 décembre 2023. Deux solutions seront autorisées (pour le moment) :

- la collecte séparée. Un camion collecte la fraction fermentescible des ordures ménagères pour la livrer dans un centre de traitement (méthaniseur, composteur, etc..)
- le tri à la source avec un compostage individuel et/ou collectif directement auprès de la population.

**Un travail doit être mené sur :**

- **Le ou les systèmes de composteur**
- **Leur mode d'exploitation**
- **Leur lieu d'implantation**
- **Leur densité**
- **Le planning de mise en œuvre**
- **Important : deux appels à projets sont lancés par l'ADEME et la Région AURA pour subventionner le projet – dépôt des dossiers le 04 juin 2021**

**Pour les déchets verts, l'objectif est de rechercher des solutions locales pour le traitement afin de limiter les coûts le transport et de traitement.** Les appels à projets abordés pour la FFOM concernent aussi les déchets verts. Une solution capable de traiter aussi les bois A et B serait un plus. Des recherches de solutions avec CDC Val'Eyrieux et la chambre d'agriculture sont en cours.

d) Schéma de collecte

Actuellement, le SYTRAD modifie son centre de tri de collecte sélective situé à Portes lès Valence, celui-ci accueillera plus de tonnage et pourra trier (à compter de novembre 2021) de trois façons différentes :

- Fibreux et Non Fibreux : notre tri actuel – 2 conteneurs différents

- Multimatériaux : tous les emballages (papiers/métalliques/plastiques) ainsi que les papiers sont jetés dans la même colonne. Pour nous, cela revient à mélanger les fibreux et non fibreux dans le même conteneur.
- Emballages/papiers : emballages cartonnettes/plastique et métalliques sont collectés dans le même conteneur et les journaux, revues et magazines sont collectées à part.

Multimatériaux = fibreux + non fibreux

1 colonne



Système actuel en fibreux et non fibreux

2 colonnes



Ce nouveau centre de tri sera opérationnel en novembre 2021 et le SYTRAD nous laissera la possibilité de trier en fibreux/non fibreux comme aujourd'hui ou en multimatériaux.

Lorsque le SYTRAD nous aura transmis les éléments financiers concernant le coût du tri, le SICTOMSED établira un comparatif pour les parties : collecte / transport et traitement (avantages/inconvénients) entre Fibreux/Non Fibreux et Multimatériaux. Ce comparatif nous permettra de faire un choix.

e) Compost d'Ordures Ménagères Résiduelles issu des Centres de Valorisation

Pour information, la loi AGECE interdit la production de compost à partir de la fraction fermentescible des déchets issue des installations de tri mécano-biologique à compter du 1er janvier 2027.

Le projet de décret en cours de consultation avec l'objectif d'être acté avant la fin de l'année va encore plus loin: seule la qualité des produits est retenue pour déterminer leur statut mais les critères sont devenus si drastiques que seuls les déchets agricoles seront certains d'être autorisés, et toute matière non conforme ne pourra pas être valorisée, même sous plan d'épandage.

f) Communication

Il est proposé de continuer les lettres d'information du SICTOMSED sous le même format que les précédentes et de fixer à avril 2021 la prochaine parution.

Pour information, vous trouverez toutes les lettres d'information sur le site du SICTOMSED : <http://www.sictomsed.fr/lettres-informations>

g) Les visites à prévoir et autres

❖ Visite des centres de traitement :

- Plateforme de compostage du SIDOMSA à Lavilledieu
- Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de VEOLIA à Chatuzange le Goubet
- Centre de Tri et Centre de Valorisation OMR du SYTRAD

❖ Visite d'une déchèterie à plat et contrôle d'accès,

❖ Visite d'une collectivité avec du compostage collectif,

❖ Planifier une caractérisation d'OMR publique

\*\*\*\*\*

**Madame Karine BROSSE et Monsieur René COSTE propose de fixer la prochaine réunion au mardi 19 janvier 2021 à 17h30 pour traiter les deux points suivants :**

- **La déchèterie mobile**
- **La gestion des biodéchets**

La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du SICTOMSED

Karine BROSSE



Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président du SICTOMSED

René COSTE

